**6246**

**PROJET DE LOI**

**portant fusion des communes de Burmerange, de Schengen et de Wellenstein**

Le projet de loi 6246 a pour objet la fusion des communes de Burmerange, Schengen et Wellenstein. La nouvelle commune portera le nom de "Commune de Schengen".

Depuis des années, les trois communes en question ont acquis une grande expérience commune en travaillant ensemble sur de nombreux projets. La collaboration a commencé en 2006 par la création d’un syndicat intercommunal appelé „Syndicat intercommunal Am Haff“. Ce syndicat avait comme but l’exploitation de structures d’accueil comme une crèche, un foyer de jour, une maison de jeunes et une bibliothèque intercommunale. Cette collaboration a été renforcée au fil du temps et a été étendue aux domaines de l’enseignement musical, aux structures d’accueil pour enfants et au développement du tourisme.

En janvier 2010, les conseils communaux de Burmerange, Schengen et Wellenstein avaient déclaré leur intention de fusionner. Un document de présentation du projet de fusion a été communiqué aux habitants au mois de septembre 2010. Les conseils communaux de Burmerange, de Schengen et de Wellenstein ont organisé en date du 10 octobre 2010 un référendum pour permettre à la population de se prononcer sur une fusion des trois communes. Le résultat de ce référendum était positif et les autorités communales des trois communes ont continué les travaux préparatoires à la fusion. Se basant sur le résultat favorable du référendum, les conseils communaux des communes de Burmerange, de Schengen et de Wellenstein se sont prononcés à titre définitif en faveur de la fusion des trois collectivités locales par des délibérations concordantes en date des 16 et 21 décembre 2010.